

**AVIS PUBLIC**  
**Demande de dérogation mineure**  
**aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **7 octobre 2019, à 20 h**. Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

**203, rue Caron**

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.5.3.1

Accepter que l'aire au sol maximale de l'ensemble des bâtiments secondaires soit de 70 mètres carrés au lieu de correspondre à 75 % de la superficie au sol du bâtiment principal.

Donné à New Richmond  
Ce 6<sup>e</sup> jour de septembre 2019

Céline LeBlanc  
Greffière